



Charte « J'aime Ma Ville »

1. Motivé par l'amour de Dieu pour le monde, et suivant l'exemple de Jésus-Christ, le Réseau Evangélique Lausannois (REL) offre un label de qualité pour servir par ses projets et ses actions notre ville de Lausanne, sa région et ses habitants
2. Les membres du REL (œuvres & églises) ont la possibilité de proposer ou/et rejoindre des projets communs en respectant les valeurs et les conditions du label « J'aime ma Ville »
3. Valeurs :
 - Porter une vision plus large que l'église locale (inter-églises)
 - Un service tourné résolument vers l'extérieur, s'impliquer dans les différentes sphères de la société (sociale, artistique, culturelle, loisirs-détente, etc.)
 - L'unité mise en action dans le partage des valeurs chrétiennes
 - Une dimension intergénérationnelle
 - Respecter les convictions de chacun
 - Nos actions ont comme but de servir notre prochain, les habitants du grand Lausanne, nos autorités, la ville de la Lausanne et sa région.
4. Conditions :
 - Une église ou une œuvre qui soumet un projet doit être membre du REL
 - Pour qu'un projet reçoive le label « J'aime Ma Ville », il doit être validé par le conseil du REL
 - Une église ou une œuvre qui incite un projet pour recevoir le label doit être ouvert à accueillir des membres des églises ou des œuvres du REL